



L'an deux mil treize, le vingt deux février, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h00

•Personnes présentes :

Martine SOREL Maire, Laurent DESCHAMPS Adjoint, Philippe BOUILLETTE, Patricia DEHANT, Claudine ERNOTTE, Barbara DESLAVIERE, Lydia MILCZAREK

•Personnes excusées : Olivier ROUSSELET, Martine DELILLE (pouvoir Martine SOREL)

Lydia MILCZAREK a été nommée secrétaire de séance

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil

- autorisation de vente de parcelles

Autorisation de vente de parcelles

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de vendre 3 parcelles du domaine privé de la commune, après estimation des Domaines et indique que ces parcelles n'ont plus aucun intérêt intrinsèque pour la commune, l'une inaccessible sur laquelle se trouve un ancien château désaffecté, la 2^{ème} étant un cul de sac ne menant nulle part, la 3^{ème} est la parcelle de Pont-Rû dont nous avons fait couper les peupliers parce que dangereux, pour cette dernière nous veillerons à préserver avec les acquéreurs les accès pour les pêcheurs et les chasseurs.

Le Conseil après en avoir délibéré donne à Mme le Maire pouvoir pour vendre ces parcelles

Délibération rythmes scolaires

Mme le Maire fait un résumé du projet de Loi visant à modifier les rythmes scolaires dont le but est de répartir sur 9 demi-journées le temps scolaire à raison de 5H30 d'apprentissage hebdomadaire et en ajoutant une demi-journée soit le mercredi matin soit le samedi matin.

Malgré les nombreuses réunions avec les autorités de l'Education Nationale et le Préfet, des incertitudes persistent en ce qui concerne les obligations des communes et des coûts engendrés par cette réforme, notamment en matière de transport, d'animation du temps périscolaire etc... le «Fonds d'Amorçage » prévu par le Gouvernement étant insuffisant. Cette réforme serait applicable dès 2013 pour les communes avec possibilité de dérogation en 2014 pour celles qui le feront savoir par délibération avant le 31 mars 2013.

Compte tenu du manque d'informations précises les Maires des 3 communes du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire sont favorables à un report en 2014 afin de préparer au mieux cette réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Informations Intercommunalité

Pour rappel, nous sommes en intercommunalité depuis janvier dernier avec les 26 communes du canton. Mme le Maire et M. BOUILLETTE ont participé en tant que délégués titulaires, mardi 19 février dernier, à une assemblée du Conseil Communautaire. Des commissions ont été créées, M. BOUILLETTE participera à la commission Finances, Mme Le Maire à la commission de Révision des Statuts de l'actuelle Communauté de Communes Vexin Val de Seine, comprenant 8 communes, à laquelle les 18 autres communes du Canton se rattachent et à la commission Petite Enfance. Une réunion du Conseil Communautaire aura lieu le dernier mardi de chaque mois entretemps les commissions se réuniront. Vous serez informés régulièrement sur la mise en place de cette intercommunalité.

Délibération investissement

Afin de pouvoir régler les factures se présentant en Investissement du budget de la commune, la Perception nous demande une délibération autorisant avant le vote du budget primitif 2013 au mois d'avril de prendre une délibération autorisant le règlement jusqu'à 25% du montant des dépenses en investissement de l'année 2012 aux comptes 20 et 21 soit 71 000€ à répartir au compte 20 pour 20 000€ et au compte 21 pour 51 000€.

Le Conseil à l'unanimité des présents accepte cette répartition.

Approbation des comptes administratifs et de gestion sous réserve de documents fournis par la Perception

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la Perception ne nous ayant pas fourni les documents nécessaires, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil

Subvention Club Echec

Le Club d'échecs de Magny a offert avec l'accord de Mme Neveu l'institutrice, 5 séances de sensibilisation aux échecs aux enfants qui le souhaitent.

Au terme de ces 5 séances gratuites, une dizaine d'enfants souhaitent poursuivre, Mme le Maire met à la disposition de l'Association par convention, la salle de classe chaque lundi de 16H30 à 17H30 jusqu'à fin juin.

Afin d'aider ce club à poursuivre cette initiative, Mme le Maire propose l'octroi d'une subvention de 100 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette subvention.

Infos aménagement devant la Mairie

Le permis de construire a été déposé, M. BELLON Architecte des Bâtiments de France, a émis de nouvelles prescriptions, à suivre.....

Questions diverses

Acquisition de parcelles

Mme le Maire a été informée par les Domaines, qu'une maison et une parcelle de terrain en zone constructible le tout situé au Vaumion reviendraient à la Commune. En effet, ces biens ont été reconnus « sans maître » parce que sans successeurs connus depuis plus de 30 ans. Ceci accroîtra avec le rachat de la propriété CORADIN, le patrimoine communal d'une manière intéressante pour l'avenir.

Prise en charge des enfants en cas de grève

En cas de grèves des enseignantes de l'école d'Ambleville, il a été décidé par les membres du Conseil Municipal la fermeture de l'école.

En effet les membres du Conseil ne souhaitent pas que les enfants soient confiés, pour des raisons de sécurité dans toute l'acception du terme, à des personnes inexpérimentées. Nous veillerons évidemment à ce que les parents soient informés suffisamment tôt afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires.

Foyer Rural d'Ambleville

Mme le Maire indique qu'elle sera présente à l'AG extraordinaire du Foyer Rural dont l'ordre du jour est la dissolution, en annexe dans le mini-journal une mise au point.

Prochain conseil

La date du prochain Conseil le 5 avril 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire, Martine SOREL

Information SMIRTOM au verso.